



DÉFINITION/DESTINATION

Peinture satinée à base de résine alkyde en phase solvant, pour la décoration soignée et la protection des supports bois et métaux sur primaire adapté.

PROPRIÉTÉS

- Limite les reprises.
- Lessivable classe 1.
- Très garnissant, très couvrant.
- Parfaitement adapté aux menuiseries.

CARACTÉRISTIQUES

Emission COV	Valeur limite UE pour ce produit (catégorie cat. A/d) : 300 g/L. Ce produit contient au maximum 300 g/L de COV.
Famille	NF T 36-005 Famille I Classe 4a
Composant liant	Alkyde en phase solvant.
Densité à 20°C	1,51 (± 0,03)
Extrait sec en poids	80% (± 2)
Extrait sec volumique	62% (± 2%)
Dilution	Prêt à l'emploi, jusqu'à 5% de white spirit
Séchage	Sec en surface : 7 h Hors poussières : 3 h Recouvrable : 24 h
Aspect / Finition	Satiné - Brillant Spéculaire (Bs) : 12 à 16% (sous 60°)
Rendement moyen	10 à 12 m ² /l/couche
Résistance à l'abrasion humide (DIN EN 13300)	Classe 1
Couleur	Blanc Bases à teinter DEEP/TR
Conditionnement	1L - 2L5 - 10L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

Préparation des supports

Les supports devront être conformes aux règles de l'art les concernant (cf. NF DTU 59.1), et par conséquent rendus propres, sains, secs et cohésifs après travaux préparatoires.

Supports	Impression	Finition
Bois et dérivés (sauf Western Red Cedar)	1 couche de C+ Isol dilué à 5%	2 couches de Devosatin
Aluminium, acier galvanisé, zinc	1 couche de C+ Isol	
Anciens fonds peints adhérents	–	

Conditions climatiques

En travaux d'intérieur : température ambiante de mise en œuvre : $8^{\circ}\text{C} \leq T^{\circ}\text{C} \leq 35^{\circ}\text{C}$

Hygrométrie ambiante de mise en œuvre : $\leq 65\% \text{ H.R.}$

Nombre de couches

2 couches.

Matériel d'application

Brosse : soie

Rouleau : polyamide méché fil continu 12mm

Manchon conseillé :

Airless

Nettoyage

Au white spirit immédiatement avant séchage.

Précautions

Lire l'étiquette avant utilisation.

Respecter les précautions d'emploi : fiche de données de sécurité disponible sur le site www.espacedoc.fr.

Conservation

12 mois dans l'emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

Environnement

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.

Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.

Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

Déchets



(CED: 08 01 12*)

Éliminer le contenu/récipient comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales

Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur (CED : 08 01 12).